

APPEL CITOYEN

Monsieur le Préfet de la Haute Garonne, encore un effort pour nos libertés fondamentales !

Toulouse ne saurait, au prétexte de complaire à qui que ce soit, devenir une ville en état de couvre-feu permanent, dans laquelle le droit fondamental de manifestation serait soumis au bon vouloir arbitraire de quelques-uns.

Depuis la fin du confinement, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, cédant peut-être à des injonctions politiques, a pris la grave habitude d'interdire toutes les manifestations à Toulouse le samedi.

Alors même que le Conseil d'État, dans une Ordonnance du 13 juin, vient de rappeler au gouvernement que la liberté d'expression et de communication, garantie par la Constitution et par les articles 10 et 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, constitue une liberté fondamentale et que son exercice est une condition de la démocratie, Monsieur le Préfet instaure ainsi une interdiction de manifester systématique et discriminatoire, d'autres manifestations, à Toulouse comme ailleurs, étant tolérées.

En dernier lieu, il a cru devoir interdire **en dernière minute** les manifestations organisées dans le cadre de la Journée mondiale des réfugiés, non sans avoir préalablement et paradoxalement fait savoir que celle-ci est « *un rendez-vous annuel au cours duquel acteurs institutionnels, associations, réfugiés et société civile se réunissent pour célébrer les valeurs d'accueil et de solidarité et faire découvrir les actions menées sur le territoire français en faveur des personnes accueillies* » ...

Cette pratique est d'autant plus inacceptable qu'elle est mise en œuvre au moyen d'arrêtés d'interdiction toujours publiés en dernière minute, ne laissant guère le temps aux citoyens et organisations pour saisir en urgence le juge des référés du tribunal administratif et espérer obtenir une décision permettant un parfait respect des libertés publiques.

Les organisations signataires appellent Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne à veiller scrupuleusement au respect des libertés constitutionnelles et, dans le cas de circonstances exceptionnelles justifiant une interdiction de manifester, de rendre publics ses arrêtés dans des conditions permettant l'exercice normal des recours en justice.

Premiers signataires :

Attac Toulouse - BDS France Toulouse – Cercle des voisins - CCFD Terre Solidaire – CGT Haute - Garonne – CNL 31 - CNT 31 – DAL 31 – Ensemble 31 – Fondation Copernic Toulouse – FSU 31 - GDS 31 – Handi-social - LDH Toulouse - Mouvement pour la Paix 31 - NPA 31 – PG 31 - Solidaire 31 – Syndicat de la Magistrature Occitanie – Université Populaire de Toulouse ...